

CESSION DE PARTS

BDL AUDIT
2b RUE DE LA BLANCHISSERIE
59400 CAMBRAI

Objet social : COMMISSAIRE AUX COMPTES
RCS CAMBRAI D 389 221 762
CAPITAL 268 920 €, divisé en 17 640 parts sociales

Greffe du Commerce DC JAI
59500 (Cambrai)

Dépôt n°

Le :

Le Greffier :

Enregistré à : POLE ENREGT - SIE VALENCIENNES VAL DE
SCARPE

Est 7952

Le 04/12/2008 Bordereau n°2008/2 335 Case n°26

Enregistrement : 325 € Pénalités :

Total liquidé : trois cent vingt-cinq euros

Montant reçu : trois cent vingt-cinq euros

La Contrôleuse

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur Alain FONTAINE, expert comptable, né le 23.08.63 à CAMBRAI,
de Mme Sophie LAMBERT, avec qui il demeure au 15 boulevard Vau
CAMBRAI,
Mariés le 14 janvier 1989, sous le régime de la participation aux acquêts.

D'UNE PART

Société AUDIT CONSEIL, représentée par Mr Cyrille LANGUILLE

D'AUTRE PART

ont préalablement à l'acte de cession de parts, objet des présentes, exposé ce qui
suit :

Monsieur Alain FONTAINE est titulaire de 3 528 parts de BDL AUDIT - .

Ceci exposé, il est passé à la cession des parts, objet des présentes :

MR FONTAINE cède et transporte par ces présentes, sous les garanties habituelles,
à :

Société Audit Conseil qui accepte 142 parts numérotées de 8 835 à 8 976 inclus,
avec jouissance au 01 octobre 2008.

[Handwritten signatures and initials]

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 77.60 € la part, soit 11 019.20 € (onze mille dix neuf euros et vingt centimes) pour 142 parts, paiement au plus tard le 30 novembre 2008.

INTERVENTION DE LA GERANCE -OPPOSABILITE

Messieurs, L'HERMINE, GUEUDET et CHAVALLE et Mme TARANNE agissant en qualité de co-gérant de la BDL AUDIT - déclarent, ès qualité, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil, accepter les cessions de parts dont s'agit en vue de leur opposabilité à la société, et par conséquent, dispenser les parties de la signification par acte d'huissier de justice.

Ils déclarent en outre, qu'il n'existe à leur connaissance aucune opposition ni empêchement quelconque pouvant arrêter l'effet de ladite cession.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par société AUDIT CONSEIL qui s'y oblige.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Le cédant déclare que la BDL AUDIT- est soumise à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ne confèrent pas la jouissance de droit immobilier.

Fait en cinq exemplaires
dont un pour l'enregistrement

du 16/11/2008

The block contains several handwritten signatures and a circular stamp. On the left, there is a large, stylized signature. To its right, there is a signature that appears to be 'TARANNE' with a horizontal line through it. Below these, there are two more signatures, one of which is a large, circular stamp. The signatures are in black ink on a white background.